



HAL
open science

“ Précarité ” : de quoi parle-t-on ?

Paul Bouffartigue

► **To cite this version:**

Paul Bouffartigue. “ Précarité ” : de quoi parle-t-on ?. Second séminaire Tramed “ Les problématiques du travail dans l’espace euro - méditerranéen en crise : précarité et jeunes générations ” , Dipartimento di Scienze Sociali – Università di Napoli Oct 2015, Naples, Italie. halshs-01215834v1

HAL Id: halshs-01215834

<https://shs.hal.science/halshs-01215834v1>

Submitted on 15 Oct 2015 (v1), last revised 25 Apr 2016 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Précarité » : de quoi parle-t-on ?

Paul Bouffartigue

La grande polysémie du mot « précarité » impose d'en préciser les sens multiples, d'autant plus qu'on s'efforce de rapprocher, voire de comparer différentes situations et dynamiques nationales. Dans cette communication je résume d'abord mes travaux antérieurs visant à clarifier l'usage sociologique que l'on peut en faire, y compris en la mettant en regard de celle d'« informalité » (1). J'aborde ensuite la question de son « exportation » en dehors du contexte français – contexte dans lequel elle connaît son usage le plus abondant -, en particulier dans les pays d'Europe du Sud (2). J'évoque les enjeux spécifiques associés au croisement entre les notions de « jeunesse(s) » et de « précarité » (3) Et je conclus sur des perspectives de recherche, en particulier sur les dimensions subjectives de la précarité et sur ses modes de présence dans les mouvements contestataires (4).

1-De la « précarité de l'emploi », à la « précarité professionnelle »

En France les usages du terme « précarité » oscillent entre une acceptation très étendue – la précarité *sociale* – et une acceptation étroite – la précarité de *l'emploi*. Quand elle est utilisée sans complément ou précision, elle désigne généralement la précarisation *sociale*, phénomène affectant les conditions d'existence de certaines catégories de la population, voire comme phénomène de précarisation *de la société* entière. La précarité *de l'emploi* désigne généralement les *formes précaires*, ou *atypiques* de l'emploi, clairement identifiables et mesurables. En effet, elle renvoie aux multiples modalités juridiques ou formelles de l'emploi qui se distinguent de la norme du contrat de travail à durée indéterminée (CDI), notamment les contrats de travail à durée déterminée (CDD), les contrats de travail intérimaires, et de multiples modalités d'emplois « aidés » - par l'Etat. Au-delà de ces modalités qui s'écartent du CDI, statisticiens et chercheurs ajoutent parfois, mais pas toujours, d'autres modalités d'emploi ou de sous-emploi, comme l'emploi à temps partiel non choisi ou contraint. Un indicateur supplémentaire, intéressant, leur a été ajouté dans les enquêtes au cours des dernières années : le fait de craindre la perte de son emploi au cours de l'année à venir. Finalement la notion de précarité de l'emploi est assez bien cernée et mesurée statistiquement, d'autant plus que les activités non déclarées – on utilise la notion de « travail au noir », et quasiment pas celle de « travail informel » -, bien que très probablement en extension, restent moins développées que dans les pays d'Europe du sud.

Avec d'autres¹, on s'est efforcé de clarifier les multiples sens du terme précarité. Avec S. Béroud on a proposé une distinction analytique de trois dimensions, qui ne se superposent pas nécessairement, mais qui sont souvent associées. Quand les trois se combinent elles définissent une *condition laborieuse* précaire ou vulnérable, ou encore une *précarité professionnelle*, qui est une notion plus large que celle de précarité de l'emploi (Béroud et Bouffartigue, 2009). On distingue ainsi :

- 1- La précarité *de l'emploi*, laquelle peut être formelle – être rémunéré au travers un statut d'emploi, salarié ou indépendant, distinct juridiquement du CDI (ou du statut de titulaire de la fonction publique – ou de fait : être employé sur CDI par un employeur lui-même précaire. Evidemment cette première facette, bien que restrictive, est décisive, notamment en ce qu'elle détermine un risque élevé de passage par le chômage, dont on sait qu'il est massivement alimenté par les fins d'emploi précaire, qu'il débouche souvent sur un autre emploi précaire, et qu'il représente une figure centrale de la précarité professionnelle et sociale. Définie dans ce sens large, la précarité d'emploi ou la situation de chômage concernent en France un bon tiers des salariés.
- 2- La précarité du *travail*, qui renvoie à des *conditions de travail* dégradées et à de faibles perspectives d'amélioration.
- 3- La précarité des *capacités de représentation et d'action* collective et syndicale.

On a insisté sur cette dernière facette, à la fois parce que c'est celle qui est le plus rarement prise en compte, alors-même que c'est elle qui renvoie à l'étymologie la plus ancienne du mot : la dépendance à l'égard d'un arbitraire². Or elle constitue la clef de lecture la plus suggestive des enjeux, comme des contradictions, des dynamiques et de l'histoire en longue durée de la condition salariale, comme condition à double face : dépendante et subordonnée certes, mais toujours objet de processus de réappropriation individuelle et collective.

La précarité professionnelle est donc une notion nettement plus large que celle de précarité de l'emploi, et elle présente l'intérêt d'indiquer combien cette dernière est souvent étroitement associée à d'autres dimensions de fragilisation de la condition laborieuse.

La précarité sociale est, à son tour, une notion plus large que celle de la précarité professionnelle, puisqu'elle désigne la fragilité de l'ensemble de la condition sociale. Bien entendu la précarité professionnelle la favorise - ne serait-ce que parce qu'elle affaiblit les droits sociaux -, mais elle n'y conduit pas nécessairement. Cela dépend : de la qualité et de la densité du réseau familial et social de proximité susceptible de soutenir matériellement et subjectivement le travailleur précaire professionnellement ; de la qualité de la protection sociale dont il peut bénéficier ; ou encore de la temporalité, durable ou provisoire du passage

¹ Par exemple : Appay (2005) ; Fortino et al. (2012) ; Paugam (2000).

² Plus précisément : « obtenu par la prière ». Henri Eckert (2010), citant le *Trésor de la langue française* rappelle que « l'usage moderne de l'adjectif « précaire », celui qui s'est imposé dans la langue courante depuis le dix-septième siècle, permet de caractériser toute situation « dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité ; qui, à chaque instant, peut être remise en cause. » Il complète : « À l'idée de révocabilité – ce qui a été concédé sur prière peut être repris à tout moment – s'ajoute donc l'idée de dépendance : la précarité implique un rapport social inégal, dans lequel le bénéficiaire d'une faveur se soumet à celui qui la lui accorde ».

par une situation professionnellement précaire.³ D'ailleurs seule une approche longitudinale permet d'évaluer précisément l'ampleur et la diversité des phénomènes de précarisation professionnelle. C'est cette dernière qui permet de contester de manière convaincante la représentation paresseuse du monde du travail réduite à celle de la répartition instantanée de la population active par type de contrat (« 80% de salariés stables, 20% de salariés instables »): « Cette vision statique, fondée sur la nature des contrats, est à l'origine des représentations traditionnelles opposant les « insiders » protégés et les « outsiders » marginalisés. Elle masque les mutations profondes du monde du travail, marquées par une dégradation croissante des conditions, et une insécurisation des trajectoires professionnelles des individus, de plus en plus marquées par l'absence de perspective de progrès, des interruptions et des ruptures, la précarité. Cette approche révèle ainsi que la frontière entre une « classe populaire laborieuse » et une « classe moyenne laborieuse » est purement virtuelle : en France, les deux tiers du monde du travail sont précaires, précarisés ou menacés » (Askenasy et Diallo, 2013).

Mais si les « deux tiers » du monde du travail sont, directement ou indirectement, affectés par la précarité professionnelle ainsi largement définie, quelle est la fraction directement affectée par la précarité sociale ? Comment définir celle-ci de manière rigoureuse, au-delà de la définition monétaire et réductrice de la « pauvreté » ? Quelles seraient ses frontières avec la notion de « désaffiliation sociale », proposée de manière convaincante par R. Castel comme alternative à la notion piégée d' « exclusion sociale » ? Faut-il parler de « précarité vitale » pour définir une situation caractérisée par une restriction, une impossibilité ou une limitation d'accès aux conditions, exigences et ressources considérées comme nécessaires pour pouvoir envisager et mener une vie autonome » ? (Fortino et al., 2012, p. 29). Comment mieux prendre en compte, à la suite de S. Paugam (2000), les rapports sociaux de dépendance ou d'assistance dans lesquels sont pris non seulement des groupes sociaux durablement éloignés du marché du travail, mais une partie croissantes de « travailleurs pauvres » soumis aux politiques de « work-fare » et relevant de ce qu'il appelle la « précarité assistée » ?

Une réflexion comparative entre les catégories de « précarité » et d' « informalité », outre qu'elle nous incite à sortir d'une vision eurocentrique et normative de ce qu'est le « travail » (Bouffartigue, 2015), nous rappelle que les mots utilisés par les sciences sociales sont le plus souvent les mêmes que ceux utilisés par les sujets sociaux et par les acteurs sociaux, mais qu'ils n'entretiennent des liens très variables avec ces derniers. Les catégories cognitives circulent souvent entre trois ou quatre grands pôles :

- 1- Le pôle académique, celui de la connaissance savante ;
- 2- Le pôle de la connaissance ordinaire, de l'expérience sociale ;

³ Comme le dit P. Cingolani (2014) : « L'analyse en termes de travail précaire rend souvent invisibles les inégalités sociales, et donc souvent les ressources, qui varient selon les trajectoires des uns et des autres » (p. 72). Une enquête conduite en 2006 sur des salariés de la Poste, en situation présente ou récente d'emploi précaire, nous a confirmé qu'il n'y a pas de lien mécanique entre statut de l'emploi et sentiment de précarité sociale. Seulement deux tiers des salariés encore en CDD déclaraient se sentir « précaires », et la moitié des salariés venant d'obtenir un CDI se déclaraient encore « précaires » (Bouffartigue, 2009).

- 3- Le pôle juridico-institutionnel ;
- 4- Le pôle de la politique et des mouvements sociaux.

Or la grande différence dans la genèse et les usages des deux mots de « précarité » et d'« informalité » est que le premier circule intensément entre les quatre pôles, contrairement au second, issu des sphères institutionnelles et académiques, qui ne fait pas sens dans l'expérience sociale ordinaire, et qui n'est pas ou peu mobilisée par les mouvements sociaux et politiques (Bouffartigue et Busso, 2011). Inversement, en France la notion de « précarité » est abondamment utilisée, non seulement désormais comme « une des catégories dominantes de l'action publique »⁴, mais aussi et à la fois par le sens commun, ainsi que, non sans succès par les mouvements contestataires.⁵ Elle fonctionne de manière polémique dans le conflit normatif qui l'oppose à la notion anglo-saxonne de « flexibilité », plus neutre voire positive, volontiers promue par l'idéologie néolibérale. Et cette singularité française est liée au rôle joué dans ce pays par l'emploi public dans la construction de la stabilité de l'emploi comme norme positive (Schnapper, 1989), rôle confirmé par des comparaisons internationales, par exemple sur les parcours d'entrée dans la vie adulte des jeunes (Bidart et al., 2015).

Sur un plan plus théorique l'analyse et l'interprétation de la précarité de l'emploi soulève dans les débats sociologiques plusieurs questions importantes et liées les uns aux autres: dans quelle mesure n'est-elle pas intrinsèque, en longue durée, à la relation salariale, et donc dans quelle mesure est-il pertinent de distinguer salariat et précarité (Bihr, 2007) ? Faut-il au contraire opposer le salariat - au sens de l'ensemble des protections qui lui ont été associées dans la « société salariale » (Castel, 1995), et qui ont tendu à émanciper le travailleur de sa dépendance au marché du travail (Friot, 1998) - et le précarité ? Dans quelle mesure affecte-t-elle les capacités de résistance et d'émancipation du monde du travail ? Dans quelle mesure fait-elle l'objet de processus de réappropriation formant une critique –en acte, et parfois explicite - de la subordination salariale, notamment dans certains secteurs professionnels comme les « industries culturelles et créatives » (Cingolani, 2014)? Dans nos propres travaux on a insisté sur la présence de points d'appui pour l'action collective au sein-même du salariat précaire, attestés par l'histoire et renouvelés dans les conditions du capitalisme moderne ; et sur le rôle propre des mouvements ouvriers dans la construction de la « société salariale » - à rebours de vision surestimant les initiatives étatiques. Même si la voie est étroite il est possible d'éviter le double écueil des lectures misérabilistes, voire catastrophistes de la précarisation du monde du travail – sous-estimant résistances et contre-tendances - , et des lectures populistes – surestimant l'ampleur des usages émancipateurs de l'emploi atypique ou intermittent.

⁴ Appel à contribution pour le troisième numéro de la *Revue sciences et action sociales*, à paraître en janvier 2016.

⁵ Le dernier grand mouvement social victorieux (en 2006) s'opposait à un nouveau contrat de travail précaire destiné aux jeunes, le « Contrat Premier Embauche » (CPE).

2- Précarité et comparaisons internationales

J.-C. Barbier (2000) a montré les « difficultés de traduction des catégories d'analyse du marché du travail et des politiques d'emploi en contexte comparatif européen ».⁶ Il a également montré qu'en France la notion de précarité avait connu un usage de plus en plus extensif dans les analyses sociologiques, en relation avec sa prégnance dans les discours politiques, rendant d'autant plus difficile son « exportation dans un univers international », en particulier s'agissant de la construction d'indicateurs quantitatifs (Barbier, 2005). Même dans d'autres pays où l'on retrouve la notion de précarité, comme c'est le cas en Italie ou en Espagne, elle n'est jamais utilisée, contrairement au cas français, sans complément.

En Espagne et en Italie : la « précarité de l'emploi »

En effet on retrouve dans ces deux pays l'existence d'une référence légale en matière de code du travail (*Estatuto de los trabajadores*, et *Statuto dei Lavorati*), de catégories d'emploi que l'on peut comparer par rapport à un contrat de travail jugé « normal » (*Contrato indefinido*, *Tempo indeterminao*). On y parle donc aussi de « précarité de l'emploi », mais « sa fréquence et sa polysémie sont cependant moindres (...) qu'en France. En Espagne, la notion de précarité laborieuse (*precaridad laboral*) est centrale. Elle a émergé comme un objet très important de discussion politique et syndicale à mesure que se développait une variété de plus en plus grande de contrats atypiques (...). Les Italiens ont aussi utilisé la notion de précarité de l'emploi à mesure que se développaient de tels contrats, dont la forme emblématique actuelle est le statut de *parasubordinato* (ou quasi-indépendant) qui s'exerce dans des conditions dérogatoires au statut de salarié, dans le cadre de contrats de « collaboration coordonnée et continue » (*collaborazione coordinata e continuative*) » (p. 362). Mais même précisée comme « précarité de l'emploi », elle « n'est pas une notion opératoire pour les comparaisons ; elle n'est pas un concept universel, même dans la riche Europe. Pour étudier les caractéristiques de la mauvaise qualité des emplois, il faut construire des notions moins englobantes, moins floues, comme celles de l'insécurité de l'emploi, de son instabilité, de l'inégalité des revenus, du sous-emploi, etc. » (p. 368). C'est au sein de chaque cohérence sociétale, du régime d'emploi et des compromis politiques qu'il traduit que se définit l'emploi précaire et son antonyme, l'emploi normal. Les modalités de la protection sociale⁷, l'ampleur du travail « informel », les formes de solidarités familiales, autant de dimensions à prendre en compte pour évaluer la signification de la précarité de l'emploi. Pour autant l'auteur ne propose pas de renoncer à l'approche comparative, et il pense utile une catégorie comme celle de « qualité de l'emploi », mise en place par la commission européenne, dans la mesure où elle permet

⁶ J.-C. Barbier (2000) donne comme exemples les politiques « actives » de l'emploi ; l' « insertion professionnelle » ; l' « employabilité »... Il propose un modèle d'analyse des « régimes d'emploi ou d'activité », comprenant cinq dimensions : les systèmes nationaux de protection sociale -auxquels sont étroitement articulées les politiques de l'emploi- ; les ensembles pertinents de valeurs contemporaines en vigueur dans les communautés politiques nationales; les règles collectives de la relation d'emploi, gouvernant les pratiques de gestion des ressources humaines; les politiques macroéconomiques; et les régimes d'activité et d'emploi.

⁷ L'auteur prend l'exemple suggestif du Danemark, où se combine une grande « flexibilité » des emplois et un haut niveau de protection sociale, en particulier dans le domaine de la prise en charge publique du chômage – la fameuse « flexi-sécurité » à la danoise – pour priver totalement de sens la notion de « précarité de l'emploi ».

d'approcher les incidences négatives et sélectives socialement de la flexibilisation des relations d'emploi. Et il insiste aussi à juste titre sur l'enjeu clef de la place et du rôle de la précarité d'emploi dans les trajectoires des travailleurs.

Interroger les catégories statistiques européennes

Une issue aux impasses d'approches comparatives piégées par l'impossibilité d'utiliser des notions qui sont construites et encadrées dans des réalités sociétales distinctes pour appréhender des phénomènes qui y ressemblent dans d'autres réalités sociétales consisterait, à la suite d'Amartya Sen, à évaluer les « capacités » des individus et des groupes telles qu'elles leur permettent ou non de mener la vie de leur choix (Bonvin, 2011)⁸. A partir de cette approche, alternative à celle qui a été impulsée par la Commission européenne en matière d'« employabilité », ou de « qualité de l'emploi »⁹, il faudrait mettre en place de nouveaux « dispositifs d'enquêtes couplées longitudinales, permettant de mettre en rapport les parcours des salariés avec les politiques conduites au sein des entreprises dans lesquelles ils sont employés » (Bonvin, Moachon et Vero, 2011, p.29), dispositifs d'enquête qui font cruellement défaut.

Utilité des travaux en termes de « régimes d'Etats-providence » et de « régimes d'emploi »

En l'absence de tels indicateurs statistiques il faut s'appuyer sur les travaux en termes de variétés des capitalismes et des Etats-providence (Esping-Andersen, 1999). Mais sans oublier que les classifications des différents pays qui ont été proposées sont très discutées, et qu'il s'agit d'idéaux-types (Merrien, 2002). Cet auteur rappelle d'abord qu'Esping-Andersen distingue trois « régimes d'Etat-providence » :

- le *régime libéral*, où l'assistance fondée sur l'évaluation des besoins, les transferts universels modérés, les plans d'assurances sociales modestes. Le Royaume Uni illustre ce régime
- le régime *conservateur - corporatiste*, où les droits sont garantis, fondés sur le principe de l'assurance sociale, la classe et le statut social. Influencés par l'Eglise ils favorisent la reproduction des valeurs familiales traditionnelles. C'est le cas des pays d'Europe continentale (cas de l'Allemagne, et dans une moindre mesure de la France, ainsi que des pays d'Europe du sud)
- le régime *social-démocrate*, où toutes les classes sont incorporées dans un système universel d'assurance sociale, avec des services sociaux développés et des indemnités élevées. L'Etat-providence joue un rôle très redistributif, il vise la

⁸ On relève des convergences entre l'approche de Sen et les réflexions en termes de « pouvoir d'agir ». La précarisation ne peut-elle pas se définir comme un affaiblissement de la capacité à vivre la vie de son choix, et comme un affaiblissement du pouvoir d'agir ?

⁹ Le Conseil européen tenu à Laeken en décembre 2001 a retenu dix dimensions. Elles portent sur l'accessibilité des emplois, les perspectives de mobilité sociale, de qualification et d'ascension salariale, les discriminations selon le sexe, l'âge, la nationalité ou le handicap, la santé et la sécurité au travail, le recours au temps partiel et au contrat à durée déterminée, la capacité des emplois à ne pas déséquilibrer la vie familiale, la qualité du dialogue social et l'efficacité du travail mesurée par la productivité. Pour une réflexion critique sur la notion de « qualité de l'emploi » et sa confrontation avec celle de « travail décent », voir Prieto et Serrano, 2014.

promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomie des enfants. Les pays scandinaves relèvent de ce type.

Parmi les nombreuses critiques auxquelles ont donné lieu la typologie d'Esping-Andersen, Merrien signale celles qui contestent l'appartenance des pays d'Europe du sud au régime conservateur-corporatiste. « Les promoteurs de cette thèse considèrent que les pays européens du sud (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) ne font pas réellement partie du modèle conservateur-corporatiste. L'indicateur niveau de démarchandisation de la protection sociale ne donne qu'une idée fautive du système d'État-providence du sud. En effet, une partie importante de la population est exclue du marché formel du travail. En revanche, il est possible de regrouper ces pays dans une nouvelle catégorie reposant sur l'existence de quatre traits communs : 1) L'existence de régimes fragmentés de sécurité sociale, peu efficaces et inéquitables, assurant une surprotection de certaines catégories de la population, quand une autre partie est totalement exclue des mécanismes de solidarité ; 2) L'existence de systèmes universels de santé sur le modèle britannique, coexistant avec un secteur privé de santé ; 3) L'étatisation inachevée des systèmes de sécurité sociale et le rôle important joué par les acteurs privés, l'Église et les associations; 4) L'utilisation clientéliste des services et prestations de l'État-providence.

Les travaux féministes ont également fortement contesté les types proposés par Esping-Andersen. Ils mettent l'accent sur l'existence de deux modèles d'Etats-providence, le modèle masculin et le modèle individualisé, qui éclairent très directement les inégalités de fréquence (taux d'activité) et de qualité (taux d'emploi à temps plein) de l'activité professionnelle des femmes dans les différents pays.

C. Prieto-Rodriguez (2014) s'inscrit dans cette perspective en reprenant les notions de « configuration sociale de l'emploi », ou de « régime social d'emploi » : « ensemble de principes formels et informels, de régulations et de procédures, et de pratiques économiques sociales et politiques qui forment des repères au sein de la relation salariale, qui régule le travail, l'emploi et les conditions de vie des travailleurs, la mobilité de l'emploi et la distribution socio-économique de la population dans une société donnée ». Pour lui le régime d'emploi espagnol est « un régime social d'emploi dual et à basse inclusivité ». Il se caractérise par le poids des petites entreprises, de la main-d'œuvre peu qualifiée, la faiblesse des salaires, la faible protection de l'emploi. Traditionnellement faible, la participation des femmes au marché du travail a progressé fortement au cours de 20 dernières années. Fragile structurellement, ce régime d'emploi explique la violence de la crise de l'emploi dans ce pays, où le « taux de précarité de l'emploi » - calculé en ajoutant chômeurs et emplois précaires -, est de 51 % en 2013, contre une moyenne de 31 % dans l'U.E. - soit l'un des plus élevés en Europe. Chez les jeunes cet indice atteint 72%.

Le cas italien peut être rapproché du cas espagnol sur de nombreuses dimensions du régime d'emploi : fort dualisme du marché du travail, poids des emplois précaires et du travail informel, faiblesse de l'activité féminine. Mais il s'en écarte sur certains points qui mériteraient d'être interprétés en mobilisant des caractéristiques plus larges de l'histoire

sociale et politique : originalité d'un système de régulation du chômage partiel, faiblesse plus marquée de l'activité féminine, fréquence des emplois indépendants et de l'emploi à temps partiel des femmes, faiblesse de la protection sociale en dehors de la couverture de la retraite (Bisignano, 2014-1 ; 2014-2).

La grille de lecture féministe alerte sur les remises en question, en cours ou potentielles, des progrès qui avaient été réalisés en matière d'égalité de genre. Si les femmes ont été relativement épargnées par la progression du chômage lors de la première séquence de la crise économique de 2008-2010, la mise en place des politiques d'austérité les a ensuite affecté, directement – réduction ou contraction de l'emploi public – ou indirectement – affaiblissement des services publics soutenant leur activité professionnelle, fragilisation des protections liées au chômage et à la retraite (Karamessini, 2015 ; Otaegui, 2015 ; Périvier et Syvera, 2015 ; Villa, 2015).

3-Jeunesses et précarités

La crise économique intervenue depuis 2008 a particulièrement affecté l'emploi et le travail des jeunes dans la plupart des pays européens, et tout particulièrement en Europe du Sud. Même si leur précarisation laborieuse va au-delà, l'indicateur le plus spectaculaire est celui du taux de chômage. Le graphique page suivante illustre comment l'envolée du chômage parmi plus jeunes (15 à 24 ans) qui sont déjà sur le marché du travail amplifie sensiblement celle du chômage de l'ensemble de la population active. Comme pour l'ensemble des travailleurs ce processus peut se décomposer en deux temps et deux effets (Lerais et Math, 2013). Dans un premier temps les effets de la récession économique. Dans un second temps les effets des politiques d'austérité et de dérèglementation du marché du travail, accentuant des divergences entre pays du Sud et pays du Nord au sein de l'UE. Avec, en particulier, une poursuite de la dégradation dans des pays comme l'Espagne, la Grèce et le Portugal, dégradation qui y a atteint des seuils critiques, quand la majorité des jeunes est privée d'accès à un emploi décent.

D'un pays à l'autre l'ampleur de la détérioration de la « qualité de l'emploi » des jeunes apparaît très corrélée avec celle de la montée de leur chômage (Goffette et Vero, 2015)¹⁰. Cela confirme d'ailleurs le lien entre ces deux dimensions, déjà mis en évidence sur un seul pays, en plus longue durée et sur l'ensemble de la population active (Fremigacci et Lhorty, 2005). Derrière l'indicateur, certes important, du taux de chômage, c'est bien d'une précarisation multidimensionnelle de la condition laborieuse juvénile qu'il s'agit. Sans revenir sur les mécanismes économiques et sociaux qui expliquent cette surexposition des jeunes aux dynamiques de l'emploi, il faut rappeler les enjeux spécifiques de la précarisation professionnelle à cet âge de la vie. Ils touchent à la portée temporelle de la socialisation aux normes dégradées de travail et d'emploi ; à la reproduction/extension des inégalités sociales ; et à la mise à l'épreuve des normes familiales et d'existence.

¹⁰ Avec, y compris quelques pays échappant à cette dégradation, comme l'Allemagne ou l'Autriche.

Intériorisation durable des normes d'emploi précaires ?

Confronté aux conditions d'inscription dans le monde du travail, chaque âge de la vie est porteur d'enjeux spécifiques. Depuis plus de trente années la jeunesse – il vaut mieux parler des jeunes - a été un terrain d'expérimentation à grande échelle des nouvelles formes d'emploi dégradées, souvent promues au nom de la lutte contre leur surexposition au chômage (Lefresne, 2003). Depuis lors la question est posée du degré auquel cette socialisation professionnelle aurait des effets en termes de consentement durable à ces formes. Dit autrement, fonctionnent-elle comme simple passage, provisoire, vers des normes d'emploi peu ou pas modifiées à l'âge adulte ? Ou comme accoutumance durable à la précarité de l'emploi ? Dans un pays comme la France la réponse dominante consiste à affirmer que le fonctionnement dual du marché du travail réserve les emplois dégradés aux jeunes, la grande majorité des travailleurs adultes étant épargnée. On a vu plus haut que si l'on adopte une définition multidimensionnelle de la précarité laborieuse, il n'en était rien. Par contre la puissance de la référence normative à l'emploi stable demeure si l'on se réfère tant à des mouvements sociaux – en 2006 une mobilisation collective massive a permis le retrait d'un nouveau contrat de travail précaire réservé aux jeunes, le « CPE » - qu'à certaines enquêtes internationales (Bidart et al., 2015).

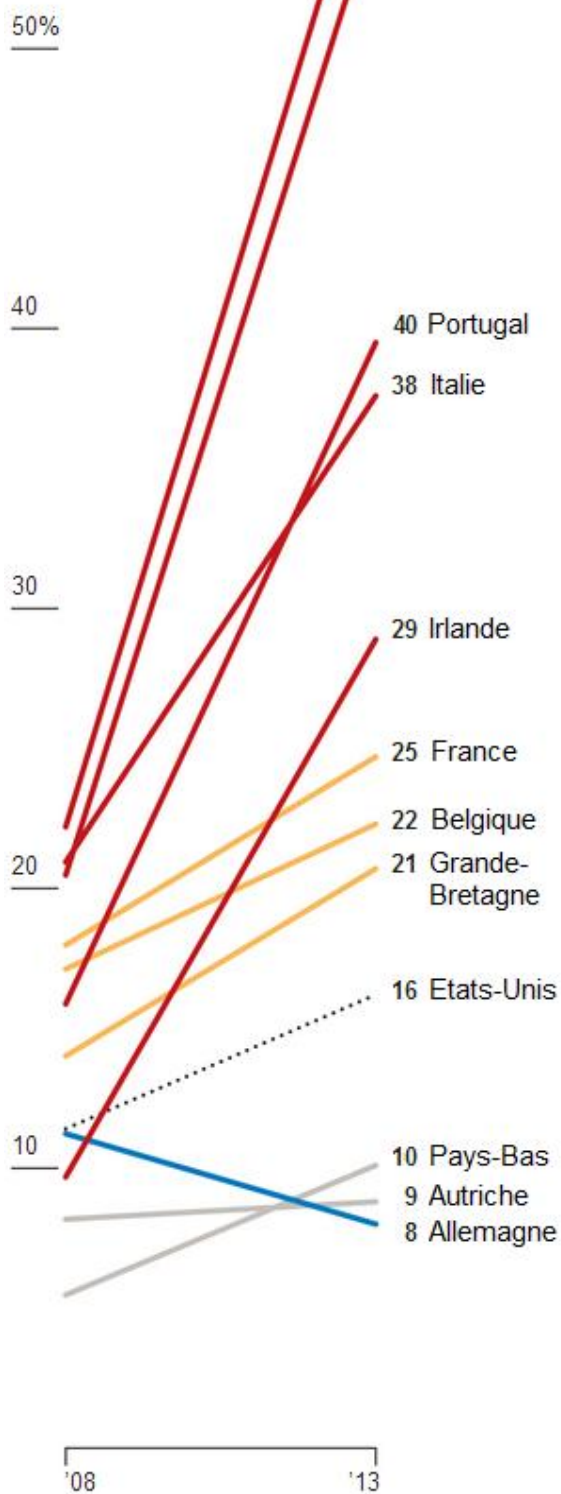
Vecteurs d'inégalités démultipliées ?

On le sait, toute dégradation du marché du travail a tendance à creuser les inégalités au sein de la main-d'œuvre – notamment entre classes, sexes, et origines ethnico-nationales -, et ce d'autant plus que cette dégradation est ample et durable. De ce point de vue la crise en cours présente incontestablement des originalités. « Le rôle de rempart du diplôme face au chômage semble s'affaiblir, en particulier dans les pays les plus touchés » (Lerais et Math, p. 35), ce phénomène pouvant éclairer le rôle spécifique que semblent jouer les jeunes diplômés dans les mobilisations sociales. Mais cela ne semble pas, ou pas encore, le cas en France, où « Face à la crise, le niveau se creuse entre niveaux de diplômes » (Baret, Ryk et Volle, 2014). De même, dans un premier temps les jeunes hommes sont plus touchés que les jeunes femmes, du fait de leur présence plus forte dans les secteurs de l'industrie et de la construction, secteurs qui ont été affectés les premiers par la contraction de l'activité économique. Mais « la nouvelle période d'austérité entamée à partir de 2010 semble avoir modifié l'avantage très relatif dont avaient bénéficié, lors des premières années de crise, les jeunes femmes sur les jeunes hommes » (Lerais et Math., p. 35). Pour la tranche d'âge des 24 à 29 ans ce retournement de tendance est net à l'échelle de l'UE, mais peu ou pas dans les pays d'Europe du sud. En Italie, « les jeunes femmes sont prises au piège de la solidarité intergénérationnelle : l'insuffisance des politiques familiales et le contexte défavorable qui entoure le travail des femmes (et en général les femmes ayant des responsabilités familiales) les contraignent à choisir entre la famille et l'emploi. Le résultat est une combinaison de taux très bas d'emploi féminin et de taux également très faibles de fécondité » (Villa, 2015, p. 158).

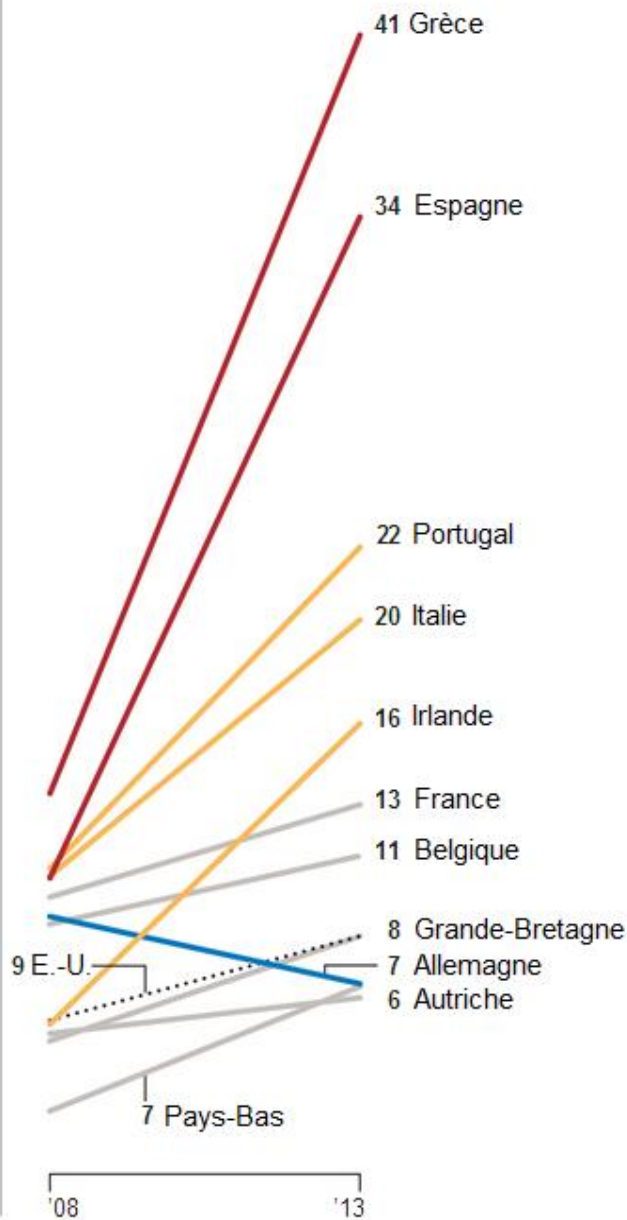
Quant aux jeunes issus des immigrations tout laisse à penser qu'ils font l'objet de discriminations accentuées sur le marché du travail. Et quand les « handicaps » sociaux se cumulent, les risques d'exclusion sociale durable sont plus grands.

- hausse de plus de 15 points de pourcentage
- hausse de 5 à 15
- hausse de 0 à 5
- baisse

Taux de chômage des 15-24 ans



Taux de chômage des 25-29 ans



Une analyse fine de la manière dont les différentes jeunesses sont affectées et affrontent la dernière crise de l'emploi impose de combiner les multiples dimensions sociales qui les définissent. Une étude en cours sur la des jeunes italiens de la région de Milan suggère la fécondité d'une approche en termes d' « intersectionnalité », c'est-à-dire qui tient compte à la fois des attributs de genre, de niveau d'éducation et de cohorte (Enzo et Paola, 2015) : le développement du chômage, de l'emploi à temps partiel, la prolongation des études ou encore le repli dans l'inactivité professionnelle sont des situations qui progressent de manière très diversifiée selon les huit classes de jeunes définies par les auteurs ; et ces jeunes s'approprient activement l'espace des contraintes et des ressources dans lequel il se situent, notamment à partir des modèles de réussite sociale qui sont les leurs. Ainsi les effets de l'identité de genre paraissent nettement plus visibles chez les moins diplômés. Au passage, cette étude confirmerait que les jeunes italiens sont moins attachés à l'emploi stable que les jeunes français : « Parmi les interviewé(e)s avec un bon niveau d'instruction, il y a un certain scepticisme envers la recherche du travail « définitif » ou du « boulot de la vie ». La conviction qu'un travail stable est pour eux impossible est compensée par la gestion de cette instabilité comme opportunité pour s'améliorer, pour ne pas se contenter, pour mettre à l'épreuve ses propres compétences » (art. cit.). Bien entendu il faut se garder de mettre ces attitudes sur le compte d'orientations culturelles qui seraient indépendantes des caractéristiques structurelles du marché du travail et du régime d'emploi italien.

Généralisation de la figure du « Tanguy »¹¹?

La précarité laborieuse juvénile ne va pas sans solliciter et mettre à l'épreuve les solidarités familiales, et d'abord sous la forme du prolongement de la cohabitation au domicile parental, dont on peut penser que l'importance varie largement en fonction de la médiocrité de la protection sociale des jeunes. Sans s'y réduire, la décohabitation plus tardive des jeunes espagnols ou italiens est traditionnellement associée à cette précarité. Il serait intéressant d'en savoir plus sur les relations entre ces deux phénomènes, ou encore sur la manière dont le développement de pratiques de solidarité intra-générationnelle – comme la colocation – répond à la précarité juvénile.

4-Deux questions pour la recherche

La diffusion de la notion de précarité est associée à bien d'autres qui toutes signalent des interrogations fortes sur le devenir du lien social et politique et les dimensions anthropologiques de la crise que nous connaissons. On se contente d'en appeler à des recherches sur les dimensions subjectives de la précarité, ainsi que sur la place de ce signifiant dans les mouvements contestataires actuels.

Précarité subjective et précarité objective

Comment étudier les liens entre les dimensions objectives et les dimensions subjectives de la précarité ? Il faudrait commencer par définir ce qu'on entend par précarité subjective.

¹¹ Comédie française réalisée par Étienne Chatiliez (2001) qui a popularisé ce prénom pour désigner un jeune adulte qui se plaint à vivre chez ses parents.

D. Linhart (2012) parle de « l'émergence d'une « précarité subjective » chez les salariés stables », décrite comme un sentiment d'insécurité, « de ne pas maîtriser son travail et de devoir sans cesse développer des efforts pour s'adapter, pour remplir les objectifs fixés, pour ne pas se mettre en danger (...) de ne pas avoir de recours en cas de problèmes graves au travail ». Elle met l'accent sur le rôle de l'individualisation, de l'isolement, et du délitement des collectifs de travail. C'est en quelque sorte la face subjective de ce qu'on a désigné plus haut comme la précarité du travail. Mais cette approche globalisante ne précise pas les ressources qui permettent encore à de nombreux travailleurs d'éviter cette précarité subjective.

Nous rapprocher des travaux en psychologie permettrait sans doute de progresser. Jean Furtos (2000), psychiatre, développe une « clinique psychosociale », ouvrant un dialogue possible avec la sociologie, puisque lui-même s'appuie sur le schéma sociologique de R. Castel. Ce schéma résulte du croisement d'un axe « intégration par le travail » et d'un axe « intégration dans le lien social », définissant quatre situations-type au regard de la précarité : intégration, vulnérabilité, assistance et désaffiliation. Furtos oppose la *précarité normale*, existentielle – « personne ne peut vivre seul, en autarcie, ou alors c'est de l'autisme social » - à la *précarité subjective* qui se diffuserait dans « une société précaire obsédée par la pensée omniprésente de la perte des objets sociaux »¹². Lui aussi constate l'existence d'une forme de précarité ou de vulnérabilité psychique chez des travailleurs qualifiés et stables : « celui ou celle qui a peu ou pas perdu sur le plan économique commence sérieusement à avoir peur de perdre. Il a surtout perdu confiance en lien en autrui ». Furtos définit d'ailleurs la précarité subjective comme une triple perte de confiance : en soi, en autrui et en l'avenir. C'est pourquoi une condition de pauvreté, ou d'assistance, ne s'accompagne pas nécessairement de précarité subjective. « La pauvreté n'est pas la misère. La pauvreté n'empêche pas la culture et le développement. La misère, oui » (Furtos, 2009). Quant à une situation d'assistance, elle a bien « des effets psychiques » négatifs (honte, découragement, inhibition). Cependant ces effets restent « réversibles dans la mesure où le contrat narcissique « tient », même si cette situation s'accompagne d' « un processus croissant de vulnérabilité ». Elle peut donc déboucher sur « l'exclusion, avec la perte du sentiment d'être un humain reconnu, qui entraîne souvent des ruptures familiales (...). La personne ne se sent plus incluse dans la chaîne des générations (...) A ce stade l'exclusion sociale se double d'une auto-exclusion psychique ». Mais cette exclusion n'est pas fatale.

Mettre en relation la subjectivité de travailleurs en situation d'emploi stable et celle de travailleurs précaires, en examinant comment le « pouvoir d'agir » des uns et des autres peut être amputé, telle est aussi la perspective d'Y. Clot (2012) : « la distinction ne se joue plus entre « avoir » ou ne pas « avoir de travail », mais entre être précaire et ne pas l'être à l'intérieur du travail et en dehors » (p. 149-151)

¹² Définis comme des objets à la fois matériels (travail, agent, logement, formation, diplômes etc. » et idéalisés, en rapport avec un système de valeurs qui fait lien. Dans un autre texte l'auteur définit « trois niveaux de précarité » : la « précarité ordinaire » (existentielle), la « précarité de modernité » (la fin des certitudes) et la « précarité actuelle, portée par le capitalisme financier mondial » (Furtos, 2009).

De telles approches éclairent le décalage entre le sentiment de crainte de l'exclusion sociale, présent massivement dans une société comme la société française, et l'ampleur objective, bien plus réduite, du phénomène de grande précarité sociale ou de désaffiliation sociale. Elles permettraient sans doute aussi de conduire des recherches comparatives internationales qui montreraient les variations de ce décalage d'un pays à un autre, et de les interpréter en mobilisant des dimensions historiques, sociales et culturelles multiples, comme la place relative occupée par le travail¹³, la densité des liens de solidarité de proximité, la qualité de la protection sociale etc.

Jeunesses, précarités et mouvements sociaux et politiques

La dégradation des normes salariales est un des défis majeurs posés au mouvement syndical, même si la crise de ce dernier renvoie à des processus politiques et culturels plus larges. On a montré, à rebours d'une vision misérabiliste, que le salariat précaire n'était pas dépourvu de ressources pour résister et que des luttes significatives s'y produisaient, en particulier en France depuis les années 2000 (Bérout et Bouffartigue, 2009). On a montré en même temps que les expériences syndicales qui ont été initiées depuis maintenant plus de trente ans en direction de ces travailleurs fragilisés ne faisaient pas l'objet de capitalisation, et qu'on ne connaissait pas l'équivalent des « campagnes » anglo-saxonnes de syndicalisation.

Les grands mouvements contestataires des dernières années en Europe du sud, comme ceux des « indignés » espagnols et grecs, incitent à renouveler le regard sur le rôle potentiel des nouvelles générations précarisées, en particulier lorsqu'elles sont diplômées. Nombre d'observateurs ont en effet noté la forte présence de jeunes des classes moyennes éduquées dans ces mouvements sociaux, probablement encore accusée dans les mouvements politiques – *Syriza, Podemos* - qui, dans une certaine mesure les ont prolongé ou accompagné. Ces observations gagneraient à être approfondies par des enquêtes sociologiques : quelle est la composition sociale précise de ces mouvements ? Comment s'y articulent les motifs de la mobilisation et la condition sociale objective chez les jeunes manifestants, dans la diversité de leurs modes et degré d'implication ? Dans quelle mesure le rejet de la précarité professionnelle y fait-il lien entre l'ensemble des manifestants ? Peut-on interpréter ces mobilisations comme annonçant un passage possible d'un « précaire en soi » à un « précaire pour soi » ?

Ces questions de sociologie devraient se combiner avec des questions de sciences politiques, dans l'esprit par exemple d'Y. Cohen et de M. Santana (2015) : « Il semble que nous assistions à l'autoinstitution démocratique de peuples qui ne figurent pas parmi les fondateurs de la démocratie moderne dans les bordures de l'Europe en Espagne, Grèce, Turquie, Ukraine, Bulgarie, Bosnie, Hongrie, comme dans le reste du monde au Brésil et récemment à Taïwan, Hong Kong et au Burkina Faso, parmi d'autres. »

¹³ Des recherches comparatives ont montré l'importance plus grande en France que dans d'autres pays d'Europe de la place accordée au travail (Méda et Lavoine, 2011)

Références

- Appay B. (2005), *La dictature du succès. Le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*, L'Harmattan.
- Askenasy P., Diallo (2013), *Face à la précarisation de l'emploi, construire des droits pour tous*, Terra Nova, Avril.
- Barbier J.-C. (2000), « A propos des difficultés de traduction des catégories d'analyse du marché du travail et des politiques d'emploi en contexte comparatif européen », *Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n° 3.
- Barbier J.-C. (2005), «La précarité. Une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, Vol. 46, n° 2, p. 351-371
- Baret C., Rick F., Volle N. (2014), « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 - Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref-CEREQ*, n° 319.
- Bérout S., Bouffartigue P. (Eds), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, 2009.
- Bidart C., Busso M., Longo M.-E., Perez P. (2015), «Jeunes argentins et français: en quête de quelle stabilité-instabilité professionnelle? », in Paul Bouffartigue, Mariana Busso et Marcos Supervielle, *Travail, jeunesse et migration à l'heure de la mondialisation. Informalité et précarité. Regards croisés Europe Amérique latine*, Editions de l'IHEAL, 2015 (à paraître).
- Bihl A. (2007) « La précarité gît au cœur du rapport salarial. Une perspective marxiste », *¿Interrogations ?*, n° 4, juin.
- Bisignano M. (2014-1), « Les défis du système de protection sociale italien au prisme de l'emploi atypique », *Revue française des affaires sociales*, 2013/4n° 4, p. 72-89.
- Bisignano M. (2014-2), « Contester, retarder ou empêcher les licenciements via le chômage partiel ? », *Travail et Emploi*, [En ligne], 137 | janvier-mars 2014, URL : <http://travailemploi.revues.org/621>
- Bouffartigue (2009), « Attendre le CDI pour faire grève et se syndiquer ? », in Sophie Bérout et Paul Bouffartigue (Eds), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 133-147.
- Boisson-Cohen M., Mareuge C., Marguerit D., Palier B. (2015), « Les divergences sociales en Europe après la crise », *La note d'analyse*, France Stratégie, n° 25, février.
- Bonvin J.-M. (2011), « Au-delà de la « précarité » et de son ambivalence : la contribution de l'approche par les capacités », *Sociologies* [En ligne], Débats, La précarité, mis en ligne le 11 avril 2011, URL : <http://sociologies.revues.org/3454>
- Bonvin J.-M., Moachon E., Vero J. (2011), « Déciffrer deux indicateurs européens de flexicurité à l'aune de l'approche par les capacités », *Formation emploi*, n°113, p. 15-32.
- Bouffartigue P. (2014), « Quelles bases objectives pour les résistances et les mobilisations de travailleurs précaires ou/et informels ? » 14^{èmes} Journées Internationales de la Sociologie du Travail-Lille 17-19 juin 2014, *Les marges du travail et de l'emploi : formes, enjeux, processus*.
- Bouffartigue P. (2015), «Invitation à poursuivre », in Paul Bouffartigue, Mariana Busso et Marcos Supervielle (Eds) *Travail, jeunesse et migration à l'heure de la mondialisation. Informalité et précarité. Regards croisés Europe Amérique latine*, Editions de l'IHEAL, 2014, p.235-240.

- Bouffartigue P., Busso M. (2011), "Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail", *Les Mondes du travail*, n° 9-10, 2011 p. 27-40.
- Bouffartigue P., Busso M., Supervielle M. (Eds) (2015), *Travail, jeunesse et migration à l'heure de la mondialisation. Informalité et précarité. Regards croisés Europe Amérique latine*, Editions de l'IHEAL, 2015.
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, « L'Espace du politique », 1995
- Cingolani P. (2014), *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, La Découverte.
- Clot Y. (2012), « Travail, précarité, santé », in Sabine Fortino, Benjamin Tejerina , Beatriz Cavia , Jose Calderon (Eds) (2012), *Crise sociale et précarité*, Champ social éditions, p. 145-151.
- Cohen Y., Santana M. (2015), « Du Brésil au monde et retour : mouvements sociaux localisés et en Résonance », *Brésil(s)*, n° 7, p. 103-122.
- Eckert H. (2010), « « Précarité » dites-vous ? », *SociologieS* [En ligne], Débats, La précarité, mis en ligne le 27septembre 2010, URL : <http://sociologies.revues.org/3285>
- Enzo C., Paola R. (2015), « Potentialités de l'intersectionnalité : réflexions à partir d'une recherche sur la précarité du travail chez les jeunes italiens », *¿ Interrogations ?*, N°20. [en ligne], <http://www.revue-interrogations.org>.
- Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF.
- Fortino S., Tejerina B., Cavia B., Calderon J. (Eds) (2012), *Crise sociale et précarité*, Champ social éditions.
- Friot B. (1998 , *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute
- Fremigacci L, Lhorty Y. (2005), « La qualité de l'emploi en France. Tendances et cycle », *Document de travail* n° 55, Centre d'Etude de l'Emploi.
- Furtos J. (2000), « Epistémologie de la clinique psychosociale (la scène sociale et la place des psy) », *Pratiques en santé mentale*, n° 1, 2000.
- Furtos J. (2009), *De la précarité à l'auto-exclusion*, Editions rue d'Ulm, 2009.
- Govette C., Vero J. (2015), « Chômage et qualité de l'emploi des jeunes. Un tour de l'Europe en crise », *Bref-CEREQ*, n° 332.
- Karamessini M. (2015), « Les enseignements de la Grande Dépression grecque », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p. 141-147.
- Lefresne F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, La Découverte
- Lerais F., Math A. (2013), « Jeunes européens en temps de crises », *Informations sociales*, n° 180, p.2-40.
- Linhart D. (2012), « l'émergence d'une « précarité subjective » chez les salariés stables », in Sabine Fortino , Benjamin Tejerina , Beatriz Cavia , Jose Calderon (Eds) (2012), *Crise sociale et précarité*, Champ social éditions, p. 128-144
- Méda D., Davoine L. (2011), « La relation des Européens au travail », *Grande Europe*, n° 31, La Documentation française.
- Merrien F.-X. (2002), « États-providence en devenir. Une relecture critique des recherches récentes », *Revue française de sociologie*, 2002, 43-2. pp. 211-242.

Otaegui M. (2015), « L'Espagne : un pas en avant, deux pas en arrière », *Travail, genre et sociétés*, n° 13, p. 133-139.

Paugam S. (2000), *Le salarié de la précarité*, PUF.

Périver H., Sylvera R. (2015), « Au nom de l'austérité ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p. 123-126.

Prieto Rodriguez C. (2014), « Fragilité, crise et dégradation de l'emploi en Espagne. Perspective de long et de court terme », Séminaire TRAMED, *Les problématiques du travail dans l'espace méditerranéen en crise*, 20-21 Novembre-LEST-CNRS-Aix-en-Provence.

Prieto Rodriguez C., Serrano A. (2014), « Du travail décent à la qualité de l'emploi : enjeux épistémologiques et politiques d'un changement de paradigme », *La Nouvelle Revue du Travail* [En ligne], 4 | 2014. URL : <http://nrt.revues.org/1639>

Schnapper D. (1989), « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, 30-1, p.3-29.

Villa P. (2015), « Femmes et austérité en Italie », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p. 157-164.